

Equipe spéciale des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés en RDC



NEWSLETTER #3

PREVENTION

Mme Gufran Al-Nadaf, Ambassadrice de Suède pour les enfants et les conflits armés, en consultation avec les enfants lors de sa visite en RDC



Prise de parole de son Excellence Madame l'Ambassadeur de Suède pour les enfants et les conflits armés, Gufran Al Nadaf Maria, lors du dialogue avec le parlement provincial des enfants du Nord Kivu / © Photo UNICEF

La Suède est actuellement membre du Conseil de Sécurité des Nations Unies et préside également le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Dans le cadre de l'attention particulière accordée par le pays à la question des enfants dans les conflits armés, la Suède a nommé Mme Gufran Al-Nadaf Ambassadrice de Suède pour les enfants et les conflits armés. La Suède a identifié quatre priorités pour son travail : la mise en œuvre de l'agenda en faveur des enfants et les conflits armés, le droit des enfants à se faire entendre, le droit des enfants à l'éducation

et le droit des enfants à la santé, y compris la santé mentale.

Dans le cadre de son mandat l'Ambassadrice de Suède pour les enfants et les conflits armés, Son Excellence Mme Gufran Al-Nadaf, a séjourné à Goma du 23 au 24 mai 2018 afin de mieux comprendre l'impact du conflit armé sur les enfants en RDC et de renforcer son travail de plaidoyer.

Au cours de sa visite l'Ambassadrice a rencontré des enfants dans un centre de transition et d'orientation soutenu par l'UNICEF destiné



Photo de groupe après la séance de dialogue entre le parlement provincial des enfants du Nord Kivu et son Excellence Madame l'Ambassadeur de Suède pour les enfants et les conflits armés, Gufran Al Nadaf et son Excellence Madame l'Ambassadeur de Suède en RDC, Ankansson Maria/ © PHOTO UNICEF

Dans ce numéro :

PREVENTION

Visite de Mme Gufran Al-Nadaf, Ambassadrice de Suède pour les enfants et les conflits armés, en RDC

« Les enfants joignent les groupes armés afin d'être une force protectrice pour leur famille, leur groupe ethnique et leur communauté. (...) Si vous ne joignez pas, vous abandonnez vos parents à la merci des bandits »

« Je ne peux pas compter le nombre de personnes que j'ai été forcé de tuer »
Témoignage d'un enfant ex-associé à groupe armé en RDC

FORMATION

RDC - Grand Kasai : Formation des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit armé

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Les avancées du Projet redevabilité des auteurs de recrutement et d'utilisation d'enfants

STATISTIQUES

Janvier - Mai 2018

aux enfants sortis des groupes armés. Dans ce centre, les enfants reçoivent des soins médicaux, et bénéficient d'une prise en charge psychosociale et éducative pendant que leurs familles et communautés sont recherchées et que leur réintégration est préparée. Elle a également eu un dialogue avec les enfants du parlement provincial du Nord Kivu qui ont partagé avec elle, leurs préoccupations sur la situation des enfants vivant dans les communautés affectées par les conflits armés et ont engagé un dialogue assorti de recommandations pour les autorités provinciales et pour l'ambassadeur.

Les principaux sujets et préoccupations soulevés par les enfants lors des réunions étaient liés au besoin de sécurité et de retour de la paix et à la possibilité pour les enfants de poursuivre leurs études. Les enfants veulent pouvoir rêver d'un avenir meilleur et se sentir en sécurité. L'Ambassadrice a promis de faire entendre leur voix au Conseil de Sécurité des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

Enyo Gbedemah
Spécialiste de l'Enfant MRM/UNICEF

« Les enfants rejoignent les groupes armés afin d'être une force protectrice pour leur famille, leur groupe ethnique et leur communauté. (...) Si vous ne joignez pas, vous abandonnez vos parents à la merci des bandits »



© Photo WAR CHILD



© Photo WAR CHILD

Il est souvent considéré que les enfants dit "*enfants soldats*" rejoignent les groupes armés presque exclusivement par recrutement forcé ; pourtant, en République démocratique du Congo, la majorité d'entre eux (hors Kasai) les rejoignent "*volontairement*".

Le nouveau rapport de War Child UK et War Child Holland "*Enfants tiraillés : recrues "volontaires" dans les groupes armés en République Démocratique du Congo*" a été lancé le mardi 22 mai 2018 à la résidence de l'ambassadeur de Suède à Kinshasa, en présence de nombreux acteurs du domaine de la protection de l'enfance et des opérations de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR). Le rapport examine les facteurs communautaires d'incitation et d'attraction qui influencent l'engagement des enfants dans les groupes armés en République démocratique du Congo. Le recrutement militaire d'enfants est majoritairement considéré hors la loi, mais 50 pays l'autorisent encore et beaucoup de groupes agissent en dehors de la loi lorsque cette pratique a été interdite. Alors que les recrutements par les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont progressivement réduit au cours des dix dernières années, le nombre d'enfants recrutés par les groupes armés et les milices est à nouveau en hausse, notamment depuis le début du conflit dans la région du Kasai fin 2016. Il n'existe pas de chiffres précis relatifs aux enfants qui se joignent aux groupes armés (forcés ou non) dans l'est de la RDC. Cependant, certaines estimations générales suggèrent qu'un nombre significatif d'enfants participent au conflit armé. Depuis 2000, la MONUSCO a documenté l'implication de plus de 31 000 enfants dans des groupes armés dans le pays. Des groupes armés et milices locales opérant dans des États comme la République démocratique du Congo et la République Centrafricaine recrutent des enfants dès l'âge de quatre ou cinq ans, en tant que porteurs, espions, messagers, ou à des fins d'exploitation sexuelle.

Le rapport se base sur des entretiens et groupes de discussion avec les communautés, les autorités traditionnelles, politiques et religieuses et des membres d'organisations impliquées dans le processus DDR et des enfants sortis des groupes

armés (centres DDR, ONG, MONUSCO) à Goma et Bukavu. Ceux-ci révèlent qu'en particulier pendant les périodes de basse intensité du conflit en RDC, pratiquement tous les enfants rejoignant un groupe armé le font "*volontairement*", le recrutement forcé restant l'exception. Le recrutement des enfants, même s'il n'est pas contraint, semble toutefois naître moins d'un désir que d'un choix fait au sein d'un ensemble limité d'options socio-économiques.

Facteurs d'incitation : dans le cadre de cette étude, les conditions ou circonstances négatives dans une communauté ou un environnement auxquels les enfants échappent en rejoignant un groupe armé (ex. pauvreté, chômage, faim, tribalisme, recherche d'un refuge pour échapper aux arrestations, mauvais traitements au sein du foyer, par la police ou par d'autres groupes armés, ou désir de vengeance).

Facteurs d'attraction : dans le cadre de cette étude, les récompenses positives ou incitations que les enfants anticipent pour rejoindre un groupe armé – ceux-ci comprennent de la nourriture facilement disponible, un meilleur accès à l'argent, une protection accrue, un statut social amélioré, de meilleures options de vie et la capacité de défendre et protéger leur famille et communauté.

Selon Alexandre Becquevort, directeur national de War Child en République démocratique du Congo, « les enfants associés aux forces et groupes armés comptent parmi les enfants les plus vulnérables et les plus marginalisés touchés par les conflits, ils victimes de violations multiples de leurs droits.

Actuellement, la différence entre le nombre d'enfants officiellement démobilisés et ceux qui reçoivent un appui à leur réintégration est frappante.

Il est essentiel que les obstacles politiques et financiers aux programmes de désarmement, de démobilisation et

de réintégration soient éliminés afin que tous les enfants, indépendamment de l'affiliation du groupe auquel ils sont associés, voient leurs droits respectés et leurs besoins satisfaits".

Rapport disponible en [français](#) et [anglais](#) :

NOTRE APPROCHE

War Child supporte les enfants démobilisés des groupes vers leur réintégration et leur réinsertion dans leurs familles, à l'école et dans leur communauté. Nos interventions visent à réduire l'impact des expériences vécues sur le bien-être de ces enfants en leur offrant des espaces sûrs où ils peuvent jouer, apprendre, développer des compétences de vie et prospérer. War Child veille également à ce que les enfants soient réintégrés dans le système éducatif, que ce soit à l'école ou au sein de programmes d'apprentissage accéléré. Les enfants plus âgés reçoivent également une formation professionnelle afin de leur offrir des opportunités pour le futur. L'accent est également mis sur les stratégies de prévention au sein des communautés en ciblant les facteurs menant

aux recrutements "volontaires", comme les facteurs sociaux, politiques, économiques et environnementaux, pour pouvoir ensuite envisager des alternatives réalisables et durables. Les domaines d'intervention possibles sont la réduction de la pauvreté des ménages (moyens de subsistance), les initiatives de renforcement et médiation familiale, les options alternatives d'accueil (familles d'accueil, centres d'hébergement), l'éducation, les initiatives communautaires de reconstruction de la paix, et les activités communautaires apportant soutien et orientation aux enfants afin de définir leur futur.

À PROPOS DE WAR CHILD

War Child protège, éduque et défend les droits des enfants pris dans les conflits. Nous visons à atteindre les enfants le plus tôt possible lorsque le conflit éclate, et à rester pour les soutenir tout au long de leur rétablissement - en les aidant à rester en sécurité, en leur donnant une éducation et en les dotant de compétences pour l'avenir. War Child travaille en RDC dans les régions du Nord et Sud Kivu, Tanganyika, Kasai, et dans la capitale Kinshasa.



© Photo WAR CHILD



© Photo WAR CHILD

PREVENTION

« Je ne peux pas compter le nombre de personnes que j'ai été forcé de tuer » Témoignage d'un enfant ex-associé à groupe armé en RDC

A 9 ans, Mohamed a été capturé par le groupe armé ADF Nalu. Il se souvient, encore aujourd'hui, de la terreur qu'il a ressentie quand pour la première fois de sa vie il a reçu une arme à feu et a été obligé de tuer un homme.

"Mon père était un commerçant. Il achetait et revendait des articles. Nous avons déménagé dans la localité de Beni où nous vivions paisiblement jusqu'au décès de mon père. Quelques jours après, ma mère nous a dit qu'il fallait à nouveau déménager sans préciser où nous allions. Sur le chemin, nous avons rencontré des hommes armés. C'était les ADF Nalu. J'étais rempli de peur. Ils nous ont arrêté et m'ont pris avec eux. Avec le temps, j'ai fini par apprendre que ma mère était en complicité avec ce groupe pour que je sois dès leur.

Lorsque nous sommes arrivés dans leur camp, le groupe armé nous a immédiatement donné une formation militaire. Il y avait parmi nous des filles. Certains étaient de mon âge. Après deux semaines de formation militaire, j'ai été nommé IO (Intelligence officer). J'étais donc devenu un agent de renseignement. Je collectais les informations et élaborais le plan de guerre contre le gouvernement. Durant tout le temps passé avec les ADF Nalu, je n'étais pas payé. Je me nourrissais de ce que je pouvais trouver dans la brousse, pratiquement à 250 km du lieu où nous étions basés.

Je ne peux pas compter le nombre de personnes que j'ai été forcé à tuer. Je ne pouvais pas faire autrement. C'était le seul moyen pour se protéger contre les ennemis. Ils nous ont dit que les ennemis étaient les FARDC ou la population.



RDC-Kiwanja, territoire de Rutshuru : Un enfant sortie d'un groupe armé contemple l'affiche de sensibilisation placardé devant le bureau d'une ONG locale qui encadre les enfants dans l'apprentissage de métier avant leur insertion dans la société. Photo Monusco/Alain Wandimoyi/ © Photo MONUSCO

Un jour, nous avons mené une attaque contre les FARDC. Beaucoup d'entre nous ont été tués. Quant à moi, j'ai été blessé à la main. Les FARDC m'ont alors remis aux agents de protection de l'enfant qui m'ont soigné et permis que je sois scolarisé.

Je préfère de loin cette nouvelle vie à celle que je menais au sein de ce groupe armé. J'ai vécu beaucoup de choses horribles qu'un enfant ne devrait pas expérimenter. Je déconseille tout enfant d'intégrer un groupe armé. Nous n'y avons pas notre place".

Mohammed n'est malheureusement pas le seul enfant dont l'innocence et l'enfance ont été volées. En 2017, la Section Protection de l'Enfant de la MONUSCO a documenté 3 856 violations graves des droits de l'enfant

commis sur le territoire de la République Démocratique du Congo (RDC) et touchant 684 filles et 3 173 garçons. Durant le premier trimestre de l'année 2018, la Section a vérifié 807 violations graves commises à l'encontre des enfants. Deux tiers des incidents se sont produits dans la province du Nord-Kivu, suivi de l'Ituri, de la région des Kasais et du Sud-Kivu. Près de 70% de ces violations concernent le recrutement et l'utilisation des enfants. La totalité des cas de recrutement sont commis exclusivement par les groupes/milices armés opérant dans l'Est de la RDC notamment les Mayi Mayi Mazembe, Kamuina Nsapu, Nyatura, Rahiya Mutomboki, Mac, Mayi Mayi Charles, FDC et ADF.

Depuis 2015, l'Equipe spéciale des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés en RDC n'a pas documenté de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants attribuables aux FARDC. Cela a conduit à leur radiation de la liste noire des Nations Unies en 2017.

"Les Forces armées de la République démocratique du Congo, ayant pris toutes les mesures nécessaires dans leur plan d'action concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants, ont été radiées de la liste relative à cette violation", a relevé Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU.

Dans le souci de veiller à ce que plus aucun enfant ne soit recruté aux sein des forces de défense et de sécurité congolaises, le gouvernement de la RDC et l'Équipe spéciale des Nations Unies ont élaboré des Standards Opérationnels d'évaluation de l'âge pour la prévention et la lutte contre le recrutement et l'utilisation des enfants dans les Forces et Groupes Armées et Services de Sécurité.

Ces Standards Opérationnels représentent l'outil de référence d'évaluation de l'âge en RDC. Ils visent en premier lieu les enfants sortis des Forces et Groupes armés



RDC : Interview conduit par un agent de protection de l'enfant avec l'un ex-enfant associé à un groupe armé Photo MONUSCO/ © Photo MONUSCO



RDC : Simulation d'une séance d'évaluation de l'âge d'un candidat menée à l'occasion d'un atelier de formation des OPJ de la PNC sur la vérification de l'âge. Photo MONUSCO/ © Photo MONUSCO

et peut également être utilisés dans tout autre contexte où la détermination de l'âge est impossible. Par conséquent, l'évaluation de l'âge aura lieu lorsque :

- Il n'y a pas d'acte de naissance, ou il y a des incohérences sur l'âge dans différents documents existants.
- Une personne semble avoir moins de 18 ans mais prétend être un adulte ; et vice-versa.
- Des informations indiquent qu'un individu pourrait avoir été recruté quand elle ou il avait moins de 18 ans, ou qu'une recrue pourrait avoir moins de 18 ans.

Il n'existe aucune méthodologie infaillible d'évaluation de l'âge. Une combinaison de méthodes doit donc être appliquée. Afin de parvenir à évaluer l'âge de manière plus précise, le processus multidisciplinaire proposé ci-dessous est le résultat de l'expérience et des pratiques nationales et internationales.

Le processus d'évaluation de l'âge repose sur plusieurs étapes listées de manière non chronologique :

- Première analyse des documents y compris acte de naissance, registre scolaires, carnet de santé, etc. ;
- Evaluation de l'apparence physique ;
- Entretiens directs avec la personne présumée enfant ;
- Entretiens avec la famille, voisins, ou les membres de la communauté ;
- Évaluation médicale (si nécessaire) ;
- Analyse complète, triangulation de toutes les informations susmentionnées ;
- Suivi et actions de protection après l'évaluation de l'âge (pour les cas où l'évaluation révèle que la personne ayant été soumise à ce processus est un enfant).

Depuis le mois de juin 2017, la section Protection de l'enfant de la MONUSCO en collaboration avec le bureau de la Réforme du Secteur de Sécurité (SSR), l'UNICEF et l'UEPNDDR, ont organisé des ateliers de formation sur les standards opérationnels relatives à l'évaluation de l'âge à Kinshasa, Kananga, Goma, Bukavu, Bunia, Kisangani, Lubumbashi, Kalémie et Muanda pour plus de 270 agents des FARDC, de la PNC, d'ONG locales impliquées dans la protection de l'enfant.

Sandra PENAN
Section Protection de l'Enfant/MONUSCO



RDC-Muanda : Formation sur les standards opérationnels relatives à l'évaluation de l'âge. Photo MONUSCO

RDC - Grand Kasai : Formation des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit armé

Du 07 au 15 Mai 2018, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) à travers ses unités en charge de la protection des femmes et de celle des victimes, témoins et défenseurs des droits de l'homme a conduit en collaboration avec la Section Protection de l'Enfant de la MONUSCO et l'UNICEF, des sessions de formations à l'intention des magistrats militaires, officiers de renseignement, conseillers juridiques et des commandants des FARDC du secteur opérationnel de Kasai. Ces formations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles et celui relatif à la lutte contre le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés dans le Kasai. Pour rappel, un communiqué conjoint entre les Nations Unies et le Gouvernement de la RDC pour la lutte contre les violences sexuelles a été signé le 30 Mars 2013.



De d. à g. : Mr Abdoul Aziz THIOYE, Directeur du BCNUDH prononçant le mot de clôture, Gen Bde Mutombo Katalay Joseph, Président de la Commission FARDC pour la lutte contre les VS, Mr José Mukendi, Juge et Coordonnateur provincial du GTTC Kananga, Charles Frisby, Chef de bureau de la MONUSCO, Ms Dee Brillenburg, Chef de la section protection de l'enfant de la MONUSCO et Col Botongo ISUKA, commandant secteur Ops a.i.

Depuis l'adoption du plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles, le 29 Octobre 2014 et la mise en place d'une Commission chargée du suivi de la mise en œuvre dudit plan en mars 2015, le plan d'action a été vulgarisé dans la première zone de défense dans les provinces de la Tshopo, de l'Ituri, du Nord et Sud Kivu de Juin à Juillet 2016, avec 192 signatures des commandants s'engageant à lutter contre les violences sexuelles dans leurs unités de commandements.



Signature de la Déclaration du Commandant par le Gen Bde Lombe BANGWANGU Emmanuel, Commandant 21 Rgn Mil, en présence du Col BATABOMBI Apanza J.D., Secrétaire de la Commission FARDC pour la lutte contre les VS, du Gouverneur de Kasai Oriental Alphonse NGOYI KASANJI et de Mme Corinne NGUEGANG la Coordinatrice

Ainsi, 115 participants, dont sept femmes, ont pris part à ces formations dans les villes de Kananga, Tshikapa et Mbuji Mayi. Les thèmes développés sont entre autres la responsabilité pénale du commandant, les obstacles liés à la lutte contre les violences sexuelles au sein de l'armée, le genre dans le secteur de la défense, le standard opérationnel relatif à l'évaluation de l'âge des candidats à la carrière militaire, le contenu des plans d'actions sur la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement et l'utilisation d'enfants.

Ces formations se sont clôturées le Mardi 15 Mai 2018 à Mbuji Mayi, avec la signature par les commandants FARDC d'un total de 66 Déclarations sur leur honneur pour lutter contre les violences sexuelles dans leurs unités de commandements et l'installation d'un Groupe de Travail Technique Conjoint (GTTC) provincial sur la protection des enfants et la lutte contre les violences sexuelles. Le soutien dans la mise en œuvre des recommandations issues de ces formations a été renouvelé respectivement par la MONUSCO et les autorités politiques ayant participé aux cérémonies de clôture.

Le Chef de Bureau de la MONUSCO, le Directeur du BCNUDH, la Cheffe de la Section Protection de l'Enfant et les Gouverneurs des provinces visitées ont pris part à ces activités.

Augustin Mirimo,
Conseiller chargé de la protection des femmes et formateur

Les avancées du Projet redevabilité des auteurs de recrutement et d'utilisation d'enfants



De la droite vers la gauche : Le gestionnaire du projet Redevabilité, la chef de section protection de l'enfant, le Ministre provincial des affaires sociales et du Développement, coordonnateur provincial du GTTC Kasai et le représentant du GGTC National.

permis aux enquêteurs d'entendre 260 victimes et témoins et 167 enfants recrutés dans les groupes armés.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, trois sessions de formation ont été organisées à Kananga, Tshikapa et Mbuji-Mayi en faveur des commandants des FARDC, les Magistrats militaires, les Officiers de renseignement, les conseillers juridiques, les ONGs ainsi que les membres des gouvernements provinciaux. L'objectif de ces formations est la redevabilité des auteurs de recrutements d'enfants dans les forces et groupes armés à travers la mise en œuvre de la loi N°09/001 du 10 janvier 2011 portant Protection de l'Enfant et des Directives du Ministre de la Défense qui condamnent sévèrement le

Lancé le 27 septembre 2017, le projet redevabilité des auteurs de recrutement et d'utilisation d'enfants a pour objectif, de lutter contre l'impunité des auteurs de recrutement et d'utilisation d'enfants. En effet, le recrutement et l'utilisation d'enfant, crime grave au regard du droit national et international, fait rarement l'objet des poursuites judiciaires en RDC. La loi nationale N°09/001 du 10 janvier 2011, interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfant dans les forces et groupes armés n'a porté ses fruits qu'en 2017, où nous avons connu les premières condamnations contre ces crimes.

recrutement et l'utilisation des enfants au sein des forces et groupes armés. Cette activité a connu un véritable engouement tant auprès des participants qu'auprès des autorités provinciales avec un taux de participation de 130% (117 participants sur 90 attendus). En marge de ces formations, les Groupes de Travail Technique Conjointes (GTTC) des Provinces du Kasai-Central et du Kasai ont été installés et leurs Coordonnateurs nommés.

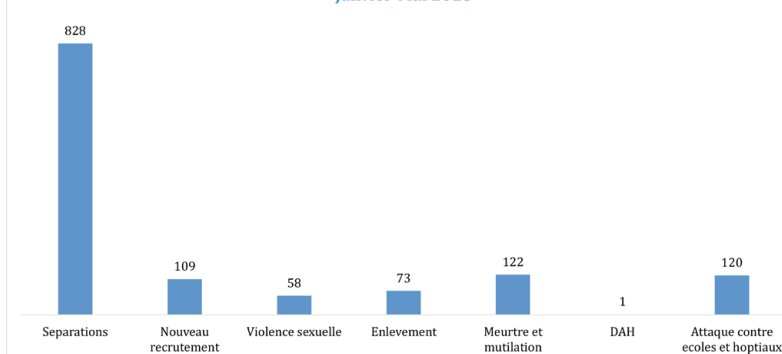
Gérard Dossou, Consultant – Protection de l'Enfant, Gestionnaire du projet redevabilité des auteurs de recrutement et d'utilisation d'enfants

Suite à l'adoption du Plan d'Action entre les Nations Unies et le Gouvernement de la RDC en Octobre 2012, le gouvernement de la RDC s'est engagé à prendre des mesures afin que les auteurs de recrutement d'enfants répondent de leurs actes en vertu du droit national. C'est pour soutenir cet élan que la MONUSCO a développé un projet visant à mettre fin à l'impunité des auteurs de recrutement d'enfants et exécuté par la Section Protection de l'enfant avec le financement du royaume de Belgique.

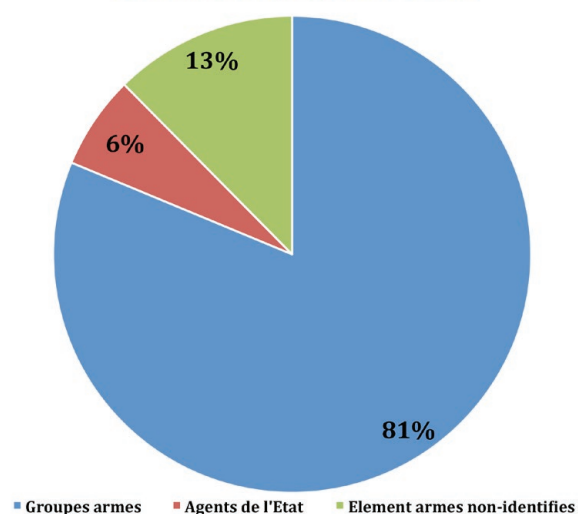
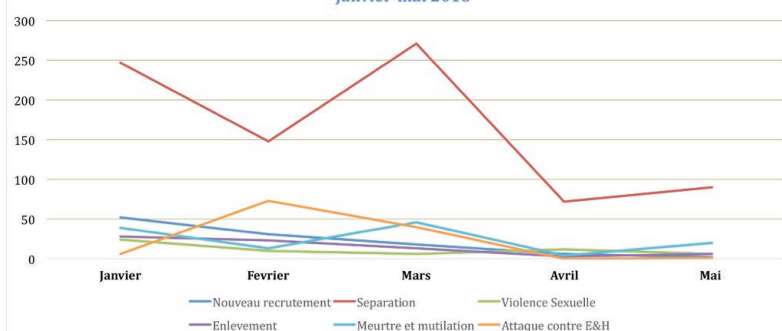
Avec les efforts réalisés, 13 cas prioritaires sont actuellement suivis relativement aux auteurs de recrutement et d'utilisation d'enfants dont 11 en détention et deux en 2 liberté. Par ailleurs, un mandat d'arrêt a été émis par l'Auditeur Militaire de Garnison de Kananga contre un membre de la milice Kamuina Nsapu, suspecté d'avoir recruté et utilisé plusieurs dizaines d'enfants. Un autre membre de la même milice en détention, est poursuivi pour recrutement d'enfants par l'Auditeur Militaire de Garnison de Tshikapa. Dans le cadre du suivi des dossiers ouverts contre Kakule MUHIMA alias Shetani du groupe armé Force Populaire pour la Démocratie (FPD), poursuivi pour avoir recruté et utilisé plusieurs enfants, deux missions d'investigations ont été effectuées. Ces missions ont



**LE RECRUTEMENT
D'ENFANTS
EST UN CRIME**

Violations graves des droits de l'Enfant vérifiées
Janvier-Mai 2018

Auteurs des 6 graves violations

Tendances des violations par mois
Janvier-mai 2018

Violations par province (principalement les provinces les plus affectées par le conflit)

Province	Séparation	Nouveau recrutement	Violence sexuelle	Enlèvement	Meurtre et Mutilation	Attaques contre les écoles et les hôpitaux	DHA	Total
Nord Kivu	641	89	20	67	27	11		766
Ituri	14	5	8	4	46	105		177
Kasaï	51	5	11	1	41			104
Sud-Kivu	88	11	8		1	2	1	100
Kasaï Central	30	1	1	1	7	2		41
Tshopo	1		10					11
Maniema	2							2
Kwango	1							1
Total	828	111	58	73	63	120		1202

Ces chiffres en quelques mots :

- > Crise inter-ethnique entre communautés Lendus et Hemas :
 - o Pic de violations entre janvier et mars 2018, suivi d'une accalmie en avril, puis d'une reprise des représailles en mai.
 - o Notamment : attaques contre écoles (103), meurtres et mutilations (36) par des éléments armés non-identifiés
 - o De nombreuses violations commises durant la crise n'ont pas pu être documentées, notamment en terme de meurtre d'enfants. Au moins cinq fosses communes ont été découvertes par les membres de l'équipe spéciale des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés. Le corps d'enfants n'ont pas pu être identifiés car tous les corps étaient découpés en morceaux à la machette.
- > Le Nord-Kivu reste le centre de recrutement et utilisation d'enfants du fait de la présence de nombreux groupes armés et de leur forte activité dans la zone.
- > Démobilisation massive d'enfants associés au groupe armé Mai Mai Mazembe (205) depuis fin février 2018 due à une campagne de sensibilisation menée par le Gouvernement et soutenue par la Section protection de l'Enfant de la MONUSCO pour la démobilisation des enfants associés aux groupes armés.
- > Les autorités angolaises ont renvoyé au moins 2000 réfugiés congolais, dont au moins 200 enfants, mettant en péril leur sécurité étant donné la situation volatile du Grand Kasaï, notamment pour les Lubaphones qui constituent la majorité des réfugiés.
- > Des agents de l'Etat sont responsables de 7% des violations commises à l'encontre des enfants. 12% des violations ont été commises par des éléments non identifiés. 81% par des groupes armés.



A PROPOS DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS

En 2005, la Résolution 1612 du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés a créé le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur six violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé par des forces ou groupes armés (MRM).

L'équipe spéciale est la structure organisationnelle pour la mise en oeuvre du MRM au niveau du pays. L'Equipe Spéciale est coprésidée, pour le cas de la RDC, par le Représentant Spécial du Secrétaire Générale des Nations Unies et le Représentant de l'UNICEF.

Elle est composée par les agences onusiennes et des ONGs internationales, en fonction de leur présence et de leur mandat dans le pays, par exemple UNESCO, UNHCR, OCHA, PNUD, UNICEF, IOM, War child, Save the Children, COOPI... L'Équipe Spéciale est chargée de documenter et vérifier les informations sur les six violations graves perpétrées contre les enfants, rédiger les rapports (trimestriels et annuels), dialoguer avec les parties au conflit pour l'adoption de Plan d'Action visant à mettre fin aux violations et au retrait des parties concernées de la liste noire.

NON !

AUX SIX VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'ENFANT EN PERIODE DE CONFLIT ARME

- NON**
AU MEURTRE ET MUTILATION D'ENFANT
- NON**
AU RECRUTEMENT ET UTILISATION D'ENFANT
- NON**
AU VIOL ET AUX VIOLENCES SEXUELLES CONTRE LES ENFANTS
- NON**
A L'ENLEVEMENT D'ENFANT
- NON**
AUX ATTAQUES CONTRE LES ECOLES ET LES HOPITAUX
- NON**
AU REFUS D'ACCES A L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

Les violations graves sont commises contre les enfants par les forces armées, les services de sécurité ou les groupes armés dans le contexte d'un conflit armé.

Chef de la Section Protection de l'Enfant MONUSCO
Dee Brillenburg Wurth

Chef Protection de l'Enfant UNICEF
Pierre Ferry

Chargée de la Communication Section Protection de l'Enfant MONUSCO
Sandra Penan

Infographiste
Jésus Nzambi Sublime